

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 10 juillet 2025**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 21  
Votants : 28

**D25.054**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le dix juillet,  
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D25.054 : GESTION DES DECHETS - APPROBATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE 2022 ET 2023**

Monsieur le Président rappelle la gestion des déchets est intégrée dans la budget principal de la CC ALCT.

Le compte administratif comprend un état de répartition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et de la redevance. En complément de cette annexe, pour avoir une bonne vision de la gestion du service des déchets la matrice des coûts, outil national de référence des services publics de gestion des déchets est complétée annuellement.

Le SDEE aide au remplissage de ce fichier. En effet, pour assurer la comparabilité, les règles standard ADEME mènent à des retraitements extra-comptables, ce qui explique la disponibilité tardive de la matrice qui est un document complexe.

Aussi, la réglementation prévoit l'élaboration d'un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – RPQS- (articles D.2224-1 et suivants du CGCT, décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015) avec pour objectifs la transparence vis-à-vis des usagers et une meilleure gestion du service.

Les RPQS sont donc établis à l'aide des données de la matrice des coûts.

Les RPQS 2022 et 2023 transmis avec la convocation sont présentés en séance.

**VU** l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles D2224-1,

**VU** l'avis favorable de la commission gestion des déchets réunie les 7 novembre 2024 et 11 juin 2025 ;

**VU** l'avis favorable des membres du bureau réunis le 19 juin 2025,

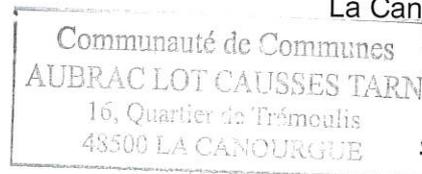
**Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,**

**VALIDE** les rapports sur le prix et la qualité du service 2022 et 2023,

**DIT** qu'ils seront transmis à l'ensemble des communes

**DIT** qu'ils seront mis à disposition du public sur le site internet de la CC ALCT

Pour copie certifiée conforme,



La Canourgue, le 17 juillet 2025,  
Le Président,

**Jean-Claude SALEIL**